

LE RAPPORT DE RÉMUNÉRATION GLOBALE DE L'ISQ DE 2016 UNE VERSION MOINS CAVIARDÉE MAINTENANT DISPONIBLE SUIVI

Le présent Bulletin fait suite aux autres que l'Association a soumis à votre attention sur le même sujet (S-20-16, S-20-23).

Nous vous rappelons que lors du dernier Bulletin, il était mentionné qu'une copie caviardée du rapport de rémunération globale de l'ISQ de 2016 était désormais disponible en communiquant avec votre directeur régional ou encore sur le site intranet de l'APPQ.

De plus, ce dernier Bulletin mentionnait que votre Association était consciente qu'une copie caviardée n'était pas idéale. Ainsi, si une copie non caviardée devenait disponible votre Association s'engageait à en aviser ses membres.

Or, dans le cadre de ses démarches devant la Commission d'accès à l'information, un membre s'est fait transmettre une version moins caviardée, que celle disponible jusqu'à présent, puisque les trois corps policiers réfractaires ont finalement accepté la diffusion du rapport.

En effet, la version désormais disponible a de caviardé, pour le moment, que les travaux de la firme *Aon* sur les volets assurances et régime de retraite. Celle-ci invoque le secret industriel de sa méthodologie afin de s'opposer à la diffusion de la section qui lui est consacrée dans le rapport de l'ISQ.

Ainsi, c'est avec plaisir, par souci d'équité, que nous rendons cette nouvelle version du rapport disponible par vos directeurs régionaux ou le site intranet de l'APPQ.

Soyez également informés qu'à la suite de certains questionnements sur ce rapport de l'ISQ de 2016, un document de support sera disponible d'ici quelques jours afin de faciliter la compréhension de ce document.

De plus, nous désirons vous réitérer nos propos tenus dans le précédent Bulletin à ce sujet :

(...) « ... à l'instar de ce qui est mentionné dans notre précédent Bulletin sur le sujet, nous désirons également vous rappeler que depuis le décret du 13 juin 2018, lequel entérinait notre entente de principe, votre Association a toujours été d'accord pour que cette étude de l'ISQ soit diffusée et disponible aux membres qui désirent en prendre connaissance. Le tout, comme promis et maintes fois affirmé lors de Congrès des délégués et des tournées de présentation du contrat de travail en vigueur, et ce, en même temps que la présentation des résultats finaux de cette étude.

BULLETIN SPÉCIAL

AU DEVOIR

De plus, il est opportun de souligner que depuis cette date, votre Association a insisté à de nombreuses reprises auprès de la Sûreté et de l'ISQ, afin que des démarches soient entreprises pour convaincre les différents corps policiers réfractaires, de renoncer à leur opposition de diffusion de ce rapport. ...

Nous vous rappelons également que la situation est délicate étant donné que nous avons besoin à nouveau de la collaboration des services de police comparables prévus à notre annexe « G » du contrat de travail, pour la cueillette de données entourant la confection par l'ISQ de la prochaine étude de rémunération globale au 31 mars 2022, en vue de la ronde de négociation du contrat de travail. »

Nous vous tiendrons informés de tout développement d'importance pouvant survenir dans ce dossier.

Syndicalement vôtre,



Pierre Veilleux, président

PV/sb